

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2016.

**Présents :** DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BERJOT Valérie, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, HUG Catherine, CUZOL Raphaële, VERMARE Michèle, DAVAINÉ Alix, SOSPEDRA Gilles, LE CALVE Jean-Philippe, FOURRICHON Annick, VIVION Daniel, BERNARD Anne-Sophie, TISSERAND-NOBECOURT Sylvie, CHANDIOUX Georges.

**Absents:** BESSON Anthony, MAZZOTTI Cédric.

**Pouvoirs:** Anthony BESSON a donné pouvoir à Annick FOURRICHON, Cédric MAZZOTTI a donné pouvoir à Catherine HUG.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : Catherine HUG.

### **ORDRE DU JOUR:**

- 1 Approbation du compte rendu du 15 décembre 2015.
- 2 Classement dans le domaine public de voirie.
- 3 Vote des subventions communales.
- 4 Autorisation de signature de convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé.
- 5 Approbation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle du personnel communal.
- 6 Recrutement d'un contractuel aux espaces verts.
- 7 Mise à disposition des salles aux associations.
- 8 Le point sur les travaux.
- 9 Compte rendu des commissions et intercommunalités.
- 10 Questions diverses.

#### 1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 JANVIER 2016.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil municipal.

#### 2 CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE VOIRIE.

Madame le Maire rappelle que par avenant au bail emphytéotique du 10/02/2016 consenti à la société HBVS et ayant fait l'objet d'une réduction d'assiette du bail, les parcelles A 2312 d'une contenance de 570 M2 et A 1789 d'une contenance de 985 M2 font aujourd'hui partie intégrante du domaine privé communal. Madame le Maire indique que ces parcelles sont des voies ouvertes à la circulation publique ou parking.

Madame le Maire propose par conséquent en application des dispositions de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière de procéder par délibération à l'intégration de ces parcelles dans le domaine public communal. Ce classement permettra l'inaliénabilité de ces voies et parking.

#### 3 VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES.

Madame le Maire précise qu'il a été demandé à chaque association de fournir certaines informations à l'appui de leur demande (bilan financier, nombre d'adhérents, statuts, projets). Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal a voté un montant total de subventions de 8080 euros. Le crédit se répartit ainsi :

Article 65748	ASSOCIATIONS	MONTANTS
	ADMR POMMIERS	1000
	BOUT CHOU NOUNOU	250
	ANCIENS COMBATTANTS	150

	ASSOCIATION GERONTOLOGIQUE DU CANTON D'ANSE	180
	CLUB AGE D'OR	300
	ADMR ANSE	1300
	INTERCLASSE	200
	LA BOULE JOYEUSE	600
	SOCIETE DE CHASSE	150
	SOU DES ECOLES	800
	LES PLANCHES DE LUCENAY	500
	LES AMIS DU COUSINAGE	200
	CONJOINTS SURVIVANTS et PARENTS D'ORPHELINS DE ANSE	50
	PATRIMONIA	600
	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LUCENAY	500
	LES TALENTS DE LUCENAY	500
	COMITE DES FETES	800

#### 4 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET A LA MISE A JOUR DU DOCUMENT D'URBANISME NUMERISE.

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention entre la commune, la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées et l'Etat relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé de la commune dans le cadre du développement du système d'information géographique de la communauté de communes. La Direction Départementale des Territoires du Rhône se chargera à titre gracieux de la numérisation des données. La commune s'engage en contrepartie à mettre à disposition ses données et leur mise à jour. La présente convention prendra effet à la date de signature pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité, approuve ce document et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

#### 5 APPROBATION DES CRITERES D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire expose au conseil municipal que le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 fixe les modalités d'organisation de l'entretien professionnel permettant l'évaluation du personnel communal. Ce décret précise que les critères qui permettent d'apprécier la valeur professionnelle de l'agent sont fonction de la nature des tâches qui sont confiées aux agents et aux niveaux de responsabilité qu'ils assument.

L'article 4 du décret n° 2014-1526 indique que les critères doivent notamment porter sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- Les compétences professionnelles et techniques ;
- Les qualités relationnelles ;
- La capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

-

Le comité technique placé auprès du centre de gestion de la fonction publique du Rhône a émis un avis favorable aux critères proposés par la commune lors de la séance du 12 janvier 2016. Par conséquent, Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver les critères qui ont reçu cet avis favorable du centre de gestion à savoir :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs, le respect des délais
  - Les compétences professionnelles et techniques, l'autonomie, l'organisation
- Les qualités relationnelles, la capacité à travailler en équipe

- La capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant, d'exercer des fonctions d'un niveau supérieur
- L'assiduité, la ponctualité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par trois abstentions et 16 voix POUR, approuve cette proposition.

## 6 RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL AUX ESPACES VERTS.

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité au niveau des espaces verts, voirie et entretien des bâtiments, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint contractuel à temps complet sur un emploi non permanent conformément à l'article 3 (1°) de la loi du 26/01/1984 modifié par la loi N° 2012-347 du 12/03/2012 pour une période de un an avec une période d'essai de deux mois renouvelable une fois. La rémunération sera calculée sur la base du traitement afférent à l'indice brut 340, indice majoré 321. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition : l'Assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve ces propositions, autorise Madame le Maire à signer le contrat précisant les modalités énoncées ci-dessus avec la personne qui sera recrutée. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

## 7 MISE A DISPOSITION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec les associations qui utilisent dans le cadre de leurs activités les salles communales, des conventions de mise à disposition. Ces conventions permettent de fixer les conditions d'utilisation des salles et de prévoir les droits et obligations de chacune des parties. Sont concernés : le club de l'Or, La Boule Joyeuse, Le Tennis Club, Les Planches de Lucenay, Bout'Chou Nounou, l'Atelier Informatique, la Bibliothèque. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise madame le Maire à signer les conventions.

## 8 LE POINT SUR LES TRAVAUX.

Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal délégué aux bâtiments fait le point sur les travaux de bâtiments :

### **Mairie et agence postale :**

Les travaux relatifs aux toitures (remplacement d'ardoises à la Mairie et de tuiles à l'agence postale ainsi que le nettoyage des gouttières sur les deux bâtiments) sont terminés. L'entreprise ATTILA de Villefranche sur Saône a effectué ces travaux.

### **Salle des Pierres Blanches :**

Suite à une panne de chaudière en date du 15 février 2016, l'entreprise de maintenance SVELYS est intervenue. Un joint de ventilateur échangeur, un ventilateur, un coffret de sécurité ont été changés.

La commission des bâtiments s'est réunie le 11 février 2016 pour choisir l'entreprise chargée de la réfection du sol. Quatre entreprises ont présenté des devis, l'entreprise PRAT de Chazay d'Azergues a été retenue. Les travaux sont programmés du 12 avril au 29 avril 2016.

### **Stade :**

Suite à l'effraction du 14 février 2016, une porte est à changer et un extincteur est à remplacer. Des devis ont été présentés à l'assurance.

### **Eglise :**

L'entreprise retenue commencera les travaux le 10 mars 2016.

### **Agence Postale et Salle Gaspard Ravet :**

Afin de préserver la chaudière et d'augmenter le rendement de l'installation, les radiateurs ont été démontés pour un désembouage, ce travail a été réalisé par les employés communaux du service technique.

### **Salle Polysons**

La commission de sécurité composée du SDMIS, de la gendarmerie et en présence des représentants de la commune est passée le 7 mars 2016. Elle a donné un avis favorable à l'exploitation de la salle.

Monsieur Le CALVE Jean-Philippe, adjoint à la voirie fait le point sur les travaux de voirie :

**Changement des canalisations d'eau potable sur la route de l'Azergues :**

La société RAMPA, sous l'autorité de la Lyonnaise des Eaux est en charge du remplacement des canalisations d'eau potable sur le secteur de la route de l'Azergues (entre le chemin des Noisettes et le chemin du Rossignol).

En effet, ce réseau ancien est en fonte cassante avec un risque de fuite important.

Des tranchées ont été réalisées sur toute la longueur et les nouvelles canalisations sont maintenant enfouies. Il reste les zones de raccordement encore visibles. Des tests seront effectués dans les prochains jours. Si ces derniers sont concluants, les raccordements de ces nouvelles canalisations aux habitants seront réalisés ; cela nécessitera une coupure d'eau sur ce secteur d'une demi-journée, a priori un mardi. La Lyonnaise des Eaux préviendra tous les riverains quelques jours avant.

**Pose de panneaux d'agglomération côté Azergues :**

Conformément à nos engagements et afin de limiter la vitesse sur ce secteur, nous avons posé des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération « Lucenay » au début du chemin du Levant, avant l'arrivée aux Terres Plates.

De fait, sur toute cette partie, ainsi que sur le chemin du Rossignol et la route de l'Azergues, la vitesse est maintenant limitée à 50 km/h.

Plusieurs panneaux rappelant cette limitation de vitesse ont également été posés.

**9 Compte rendu des commissions et intercommunalités.**

**Commission d'urbanisme :**

La commission travaille sur le règlement du PLU.

**Syndicat mixte Beaujolais Azergues :**

le périmètre du SCOT va changer. La commune reste en polarité 2.

**Syndicat Basse Vallée d'Azergues :**

Des portiques vont être posés afin d'éviter les dépôts sauvages.

Des travaux de creusement du Bief vont être programmés afin d'éviter les débordements notamment vers le chemin des noisetiers.

**Syndicat des Eaux :**

le budget primitif a été voté. Le programme de changement des canalisations en plomb se poursuit.

**SIVU Lucenay Morancé :**

Suite à la proposition de Mr le Préfet du Rhône de supprimer le syndicat et de le transformer en entente, la question se pose de savoir ce qu'il advient de la propriété de l'extension du vestiaire construite par le syndicat et de l'incidence financière de cette proposition. Les élus du syndicat ont chargé un cabinet d'avocats de l'étude de ce dossier. Une réunion du syndicat est programmée le 31 mars au cours de laquelle un retour du cabinet sur ces questions sera rapporté aux élus. Le budget primitif sera également voté.

**CCAS :**

Le budget primitif a été voté le 16 février 2016. Il présente un excédent de fonctionnement important du fait du retour de la compétence étude et garderie qui impacte désormais le budget principal de la commune.

**10 Questions diverses.**

**Formation des élus et frais de déplacement.**

Madame le Maire expose au conseil municipal sa surprise suite à la réception en mairie d'une inscription à une formation dispensée à Paris par l'association nationale des élus locaux d'opposition sans qu'elle en ait été informée. Cette formation qui portait sur l'initiation aux marchés publics sera facturée 250 euros à la commune et les frais inhérents de transport seront remboursés à la personne à hauteur de 118 euros (aller-

retour TGV Paris). Madame le Maire précise tout d'abord qu'elle ne remet nullement en cause le droit à la formation prévu pour l'ensemble des conseillers municipaux dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) . Elle précise également que conformément au CGCT un montant de 1080 euros est prévu à cet effet au budget, ce montant correspond à 2% des indemnités versées aux élus (seuil minimum prévu par la loi). Elle regrette qu'il n'y ait pas plus de communication entre élus. Elle précise qu'afin de préserver les finances communales dans le contexte actuel difficile, il est souhaitable de privilégier les formations de proximité. Elle indique que la commune est affiliée obligatoirement au centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour le personnel communal et cotise à hauteur de 1% de la masse salariale. Dans ce cadre, les élus peuvent bénéficier de formation gratuite qui se situe essentiellement à Lyon. Madame le Maire souhaite également que les documentations et informations obtenues lors de formation soient partagées par les membres des commissions concernées par le sujet.

Madame DAVAINÉ Alix remercie que le site internet ait été mis à jour en ce qui concerne les conseillers municipaux.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.*

*Le Conseil Municipal consacré au vote du budget primitif aura lieu le mardi 12 avril 2016 à 19 heures en Mairie.*